

« Demeuré réservé au sieur Turrin l'autel, retable, bois  
 « doré, les deux retables, le boisage, bancs, tableaux, qui sont  
 « dans ladite chapelle, pour être délivrés aux dames religieuses  
 « de Sainte-Ursule. . . . . »

« Le présent contrat, passé sous le bon plaisir de M<sup>sr</sup> l'arche-  
 « vêque de Lyon, le dernier janvier 1674. »

En effet, le 30 avril 1674, l'archevêque de Lyon rend une or-  
 donnance, qui permet l'aliénation de la chapelle de Saint-Bar-  
 thélemy à Ottavio Mei. Il y est constaté que le chapelain « n'est  
 « tenu à aucun service, ni qu'il s'en fasse aucun dans ladite  
 « chapelle, si ce n'est que la veille de saint Barthélemy, apô-  
 « tre, les sieurs chanoines et chapitre de Saint-Paul y vont en  
 « procession dire les premières vespres, et le lendemain matin  
 « la grande messe, la chapelle demeurant fermée le reste de  
 « l'année.

« Bien il est vrai que les sieurs marchands luquois en cette  
 « ville y faisaient leurs assemblées et dévotions (1) ; ce qu'ils  
 « ont discontinué. Depuis quelques années et par succession de  
 « temps, il est arrivé que la chapelle et maison en dépendant  
 « sont tombées en ruine, jusque là même qu'il y a trois ou  
 « quatre ans que lesdits sieurs chanoines et chapitre de Saint-  
 « Paul étant à Saint-Barthélemy et disant la grande messe, la  
 « tribune qui est au fond tomba tout à coup et blessa quelques  
 « personnes, même des prêtres et des clercs de ladite église.  
 « Bien qu'elle ait été refaite aux dépens du suppliant (le chape-  
 « lain Turrin), néanmoins ladite chapelle et maison, par la  
 « vieillesse, caducité et corruption des murs, des toits et des  
 « planchers, menacent ruine à tout moment et sont en danger  
 « de chute, sans même qu'il y ait moyen d'y remédier, et de

(1) *Respublica Lucensis à nobilitate tantum regitur . . . . . Urbs Lucensis  
 triginta capitum millia capit. . . . . Alitur hæc urbs fere serici textura  
 et lannificio . . . . . (De principatibus italie. Lugd. Batav., 1631,  
 édit. Elzev.)*

Les Lucquois constituaient un groupe aristocratique et leur industrie de  
 la soie et de la laine leur donnaient les moyens de faire fortune à Lyon.